

**Association canadienne des réviseurs / Editors' Association of Canada**  
**Politique d'attribution du statut de membre honoraire à vie**

**Entrée en vigueur : juin 2021**

**Objet de la politique**

La présente politique a pour but de récompenser les membres qui ont apporté une contribution remarquable à l'Association canadienne des réviseurs/Editors' Association of Canada.

**Énoncé de la politique**

La contribution des membres est d'une importance cruciale pour l'atteinte des buts et des objectifs de l'Association. Pour cette raison, l'Association canadienne des réviseurs (Réviseurs Canada) a comme politique de témoigner sa reconnaissance aux membres qui lui ont apporté une contribution remarquable, en leur accordant le statut de membre honoraire à vie s'ils répondent aux critères.

**Conditions d'application**

La présente politique s'applique à tous les anciens membres ou membres en règle de l'Association qui, pendant leur adhésion à celle-ci, ont apporté une contribution soutenue et importante à son fonctionnement ou à sa prospérité.

La notion de « contribution soutenue et importante » est définie dans les *Procédures d'attribution du statut de membre honoraire à vie*.

**Responsabilité**

Ce sont les membres en règle qui ont la responsabilité de proposer la candidature d'une personne admissible au statut de membre honoraire à vie.

Le Conseil d'administration national approuvera par vote la composition du comité d'évaluation pour l'attribution du statut de membre honoraire à vie.

Ce comité est chargé de procéder à un examen en profondeur des candidatures au statut de membre honoraire à vie, à l'aide du mécanisme d'évaluation exhaustif décrit dans les *Procédures d'attribution du statut de membre honoraire à vie*.

De plus, le comité d'évaluation est chargé de se prononcer par vote sur les candidatures et d'attribuer chacun des statuts de membre honoraire à vie.

## Coordonnées

Les demandes de renseignements concernant la présente politique doivent être acheminées à la Permanence nationale de Réviseurs Canada.

info@editors.ca

www.reviseurs.ca / www.editors.ca

416-975-1379

1-866-226-3348 (sans frais)

## Autorité responsable

La présente politique est émise sous l'autorité des membres de Réviseurs Canada.

Toutes les modifications importantes qui sont apportées à la présente politique doivent être approuvées à la majorité des voix exprimées par les membres de l'Association lors d'une assemblée générale.

La présente politique fera l'objet d'une révision tous les cinq ans.

## Références

Les procédures pour la mise en œuvre de la présente politique figurent dans le document *Procédures d'attribution du statut de membre honoraire à vie*.

Documents connexes

- *Politique d'adhésion*
- *Procédures d'adhésion*
- *Procédures d'attribution du statut de membre honoraire à vie*
- *Politique d'affiliation*
- *Procédures d'affiliation*